

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME
COMMUNE DE MONTENDRE

DECISION n° 017240DE07032024 DU MAIRE DU 07 MARS 2024

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PROGRAMME
FEADER/LEADER**

Le Maire,

Vu la délibération n° 017240DE250520206 du 25 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour « demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans la limite d'un montant de subvention de 800 000 € par fonds sollicité par projet » ;

Considérant l'intérêt de la création de deux terrains de padel à Montendre pour l'attractivité du territoire et des bénéfices pour la santé de la population via la pratique sportive ;

Considérant que les crédits nécessaires à cette opération seront prévus au budget primitif 2024 ;

Considérant que le montant de cette opération représente un coût prévisionnel de 158 797 € HT ;

DECIDE

- De solliciter, pour la construction de deux terrains de Padel une subvention auprès du conseil départemental de Charente Maritime, l'Agence Nationale du sport et le programme européen FEADER/LEADER selon le plan de financement suivant :

Organisme	Taux	Montant Hors Taxes
Agence Nationale du sport	45%	71 216,50 €
Département	9%	15 000,00 €
FEADER/LEADER	26%	40 820 €
Commune	20%	31 759 €
Total	100%	158 797 €

- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

Fait à Montendre, le 07 mars 2024,

**RENDUE EXÉCUTOIRE PAR
RÉCEPTION EN S/PRÉFECTURE
DE JONZAC LE**

/ 8 MARS 2024

ET NOTIFICATION LE 08/03/24



Le Maire

Patrick GIRAUXDEAU

Pour le maire, par délégation
La Directrice Générale des Services
Carole MAGRÉAULT D'ATTOMA